

Avis public d'élection

Municipalité de Saint-Raphaël

Date du scrutin : 2 novembre 2025

Par cet avis public, Valérie Bergeron présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. Le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures :
Poste de mairesse ou maire
Poste de conseillère ou conseiller 1
Poste de conseillère ou conseiller 2
Poste de conseillère ou conseiller 3
Poste de conseillère ou conseiller 4
Poste de conseillère ou conseiller 5
Poste de conseillère ou conseiller 6
2. Toute déclaration de candidature doit être produite et remis au bureau de la présidente d'élection (ou de l'adjointe ou l'adjoint désigné pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant) aux jours et aux heures suivants. Le bureau est situé au 19, avenue Chanoine-Audet Saint-Raphaël Qc G0R 4C0

Du 19 septembre au 2 octobre 2025

Horaire

(Lundi)	De (8h30) à (12h)	De (13h) à (16h30)
(Mardi)	De (8h30) à (12h)	De (13h) à (16h30)
(Mercredi)	De (8h30) à (12h)	De (13h) à (16h30)
(Jeudi)	De (8h30) à (12h)	De (13h) à (16h30)
(Vendredi)	De (8h30) à (12h)	De (13h) à (16h30)

Attention : le vendredi le 3 octobre, le bureau sera ouvert en continu de 9h00 à 16 h 30.

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné aux dates et aux heures suivantes.

Jour du scrutin : **Dimanche le 2 novembre de 10 h à 20 h**

Jour de vote par anticipation : **Dimanche le 26 octobre de 12 h à 20 h**

Si vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé et êtes inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, vous pouvez demander jusqu'au 23 octobre à votre présidente d'élection **de voter à votre chambre située dans un établissement de santé reconnu ou à votre domicile**. Il en va de même pour votre proche aidant.

4. La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : Mme Manon Giguere

SMC-1 (25-01)

Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, art. 99, 174 et 175.

Règlement sur le vote par correspondance, art. 5

5. Les adjointes et adjoints suivants ont été désignés pour recevoir des déclarations de candidature : Mme Manon Giguere et M. Claude Morin.
6. Vous pouvez joindre la présidente d'élection (ou son adjointe ou adjoint, le cas échéant) à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Présidente ou président d'élection ou Adjointe ou adjoint

Adresse : 19, avenue Chanoine-Audet Saint-Raphaël Qc G0R 4C0

Téléphone : 418-243-2853

Signature

Lieu St. Raphael Date 2025/09/15

Valérie Segura

Présidente d'élection